



Assemblée générale

Distr. limitée
29 janvier 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 46 de l'ordre du jour

La crise mondiale de la sécurité routière

Fédération de Russie : projet de résolution

Amélioration de la sécurité routière mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 57/309 du 22 mai 2003, 58/9 du 5 novembre 2003, 58/289 du 14 avril 2004, 60/5 du 26 octobre 2005 et 62/244 du 31 mars 2008 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale¹,

Consciente du lourd tribut en vies humaines que prélèvent les accidents de la circulation dans le monde et sachant que, chaque année, entre vingt et cinquante millions de personnes sont victimes d'accidents de la route non mortels, mais qui laissent un grand nombre d'entre elles handicapées pour la vie,

Notant que ce problème de santé public trop souvent méconnu malgré sa gravité a de vastes conséquences sociales et économiques qui, si on n'y porte pas remède, nuiront à la capacité des États Membres de réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant qu'il importe que les États Membres continuent à inscrire leur action en faveur de la sécurité routière dans le cadre du *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation* et à mettre ses recommandations à exécution, en étant tout particulièrement attentifs à cinq des grands facteurs de risques qui y sont recensés, à savoir le défaut d'utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants, le défaut d'utilisation du casque, la conduite en état d'ivresse, la conduite à une vitesse inappropriée et les excès de vitesse, en corrigeant les insuffisances de l'infrastructure routière, en renforçant la gestion de la sécurité routière, en accordant une attention particulière aux besoins des usagers de la route vulnérables comme les piétons, les cyclistes et motocyclistes et les usagers de moyens de transports en commun dangereux, et en améliorant les soins dispensés aux victimes d'accidents de la circulation,

¹ A/64/266.



Félicitant l'Organisation mondiale de la Santé d'avoir joué le rôle qu'elle lui a confié en assurant, en collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies, la coordination des activités ayant trait à la sécurité routière au sein du système des Nations Unies, et saluant les progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, dispositif de coordination dont les membres communiquent aux pouvoirs publics et à la société civile des bonnes pratiques à suivre pour lutter contre les principaux facteurs de risque dans ce domaine,

Saluant le travail des commissions régionales des Nations Unies et de leurs organes subsidiaires, qui ont multiplié les activités ayant trait à la sécurité routière et plaidé pour le renforcement de l'engagement politique dans ce domaine,

Notant le rôle important joué par le Mécanisme mondial pour la sécurité routière de la Banque mondiale en tant que dispositif de financement conçu pour appuyer le renforcement des capacités et offrir un appui technique à la sécurité routière et comme moyen d'accroître les ressources dont disposent les pays à revenu faible ou intermédiaire pour renforcer la sécurité routière, constatant que les financements en soutien aux travaux de sécurité routière ont augmenté aux niveaux national, régional et mondial, et saluant en particulier l'aide financière apportée par Bloomberg Philanthropies et la Fondation de la FIA pour l'automobile et la société,

Prenant note également du rapport établi par la Commission pour la sécurité routière mondiale, intitulé *Pour des routes sûres : une nouvelle priorité pour le développement durable*, qui associe la sécurité routière au développement durable et préconise la proclamation d'une décennie d'action pour la sécurité routière, et de la campagne « Pour des routes sûres », qui est un outil mondial de sensibilisation et de plaidoyer pour un meilleur financement de la sécurité routière,

Prenant note aussi du *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde* publié par l'Organisation mondiale de la Santé, qui offre la première analyse de la situation de la sécurité routière dans le monde et souligne que la moitié des victimes d'accidents de la circulation sont des usagers de la route vulnérables et que la proportion des pays qui se sont dotés d'une législation complète sur les grands facteurs de risque en matière de sécurité est relativement faible,

Accueillant avec satisfaction un certain nombre d'autres initiatives internationales importantes pour la sécurité routière, parmi lesquelles la publication du rapport de l'Organisation pour la coopération et le développement économique et du Forum international du transport intitulé *Zéro tué sur la route : un système sûr, des objectifs ambitieux* et le projet mis en œuvre par les commissions régionales des Nations Unies sur le thème « Améliorer la sécurité routière mondiale : fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction des traumatismes provoqués par les accidents de la route »,

Accueillant également avec satisfaction la déclaration commune de la Banque mondiale et des six grandes banques de développement, à savoir la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque islamique de développement, manifestant leur volonté de coopérer entre elles pour renforcer la composante de sécurité routière de leurs programmes d'infrastructure en coordonnant mieux leurs investissements et en soumettant leurs projets d'infrastructure routière à des évaluations et audits de sécurité,

Se déclarant préoccupée par l'augmentation constante du nombre de morts et de blessés que font les accidents de la circulation partout dans le monde, surtout dans les pays à revenu faible ou intermédiaire,

Réaffirmant qu'il est nécessaire de resserrer encore la coopération internationale et de renforcer l'échange de connaissances se rapportant à la sécurité routière, en tenant compte des besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire,

Sachant l'importance que revêt la recherche pour la formulation des politiques de sécurité routière et pour le contrôle et l'évaluation des effets des interventions, et consciente qu'il faudrait mener des recherches plus approfondies sur le problème de la distraction du conducteur en tant que facteur de risque dans les accidents de la route,

Prenant acte de toutes les initiatives nationales et régionales tendant à faire mieux connaître les problèmes de sécurité routière,

Sachant que le Sultanat d'Oman a joué un rôle de premier plan s'agissant d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la crise mondiale de la sécurité routière,

Félicitant le Gouvernement de la Fédération de Russie d'avoir accueilli à Moscou, en novembre 2009, la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui avait pour thème « Il est temps d'agir », qui a réuni des délégations ministérielles et des représentants œuvrant dans les domaines du transport, de la santé, de l'éducation et de la sécurité et traitant aussi de questions connexes concernant la police de la circulation routière, et qui a adopté une déclaration appelant à proclamer une décennie d'action pour la sécurité routière,

1. *Accueille favorablement* la déclaration adoptée à l'issue de la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui avait pour thème « Il est temps d'agir », tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009²;

2. *Proclame* la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière », en vue de stabiliser puis de réduire le nombre prévu de décès imputables aux accidents de la route dans le monde en multipliant les activités menées aux niveaux national, régional et mondial;

3. *Prie* l'Organisation mondiale de la Santé, en concertation avec le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière et les autres parties prenantes, de mettre au point le Plan d'action de la Décennie, qui servira de guide pour la réalisation des objectifs de celle-ci;

4. *Réaffirme* qu'il importe de s'attaquer aux problèmes de sécurité routière dans le monde et qu'il faut resserrer encore la coopération internationale, compte tenu des besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire, en renforçant leurs capacités dans le domaine de la sécurité routière et en apportant un appui financier et technique à leurs efforts;

5. *Invite* les États Membres à mener des actions favorisant la sécurité routière inspirées par le Plan d'action, notamment dans les domaines de la gestion de la sécurité routière, de l'infrastructure routière, de la sécurité des véhicules, du comportement des usagers de la route, de la formation à la sécurité routière et des

² A/64/540, annexe.

soins dispensés aux victimes d'accidents de la route, y compris la réadaptation des personnes handicapées;

6. *Invite* tous les États Membres, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire, à arrêter leurs propres objectifs nationaux de réduction du nombre des victimes d'accident de la route à atteindre d'ici à la fin de la Décennie, en accord avec le Plan d'action;

7. *Invite* les gouvernements à jouer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre des activités de la Décennie, tout en encourageant une collaboration multisectorielle associant le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile, notamment les associations de victimes et de jeunes, ainsi que les médias;

8. *Invite* les États Membres, les organisations internationales, les banques de développement et les bailleurs de fonds, les fondations et les entreprises du secteur privé à fournir des ressources suffisantes et à envisager d'accroître les fonds qu'ils affectent aux activités associées à la Décennie;

9. *Prie* le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière de faire office de centre international de coordination de la mise en œuvre des activités associées à la Décennie, y compris en mobilisant les moyens humains et financiers requis pour remplir effectivement cette fonction;

10. *Invite* l'Organisation mondiale de la Santé et les commissions régionales des Nations Unies, en coopération avec les autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, à organiser la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière pour lancer la Décennie;

11. *Demande* que le Plan d'action de la Décennie comprenne des activités axées sur les besoins de tous les usagers de la route, et en particulier ceux des piétons, des cyclistes et des autres usagers vulnérables des pays à revenu faible ou intermédiaire, en soutenant l'adoption de lois et de politiques appropriées, la mise en place de l'infrastructure voulue et le développement de moyens de transport durables;

12. *Demande aussi* qu'une action commune multisectorielle soit menée en vue de porter de 15 % – chiffre cité dans le *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde de 2009* – à 50 % d'ici à la fin de la Décennie la proportion des pays dotés d'une législation complète sur les cinq grands facteurs de risque de traumatisme suite à un accident de la circulation que sont le défaut d'utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants, le défaut d'utilisation du casque, la conduite en état d'ivresse et la vitesse, et encourage les États Membres à imposer plus vigoureusement le respect des dispositions de leur code de la route qui concernent ces facteurs de risque;

13. *Encourage* les États Membres à réaffirmer leur attachement à la sécurité routière, notamment en célébrant chaque année, le troisième dimanche de novembre, la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route;

14. *Encourage aussi* les États Membres à adhérer aux conventions internationales relatives à la sécurité routière ainsi qu'à la Convention relative aux droits des personnes handicapées³;

15. *Invite* le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière à suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés par le Plan d'action en élaborant des rapports de situation sur la sécurité routière dans le monde et d'autres instruments de suivi;

16. *Invite* les États Membres et la communauté internationale à inclure la sécurité routière dans d'autres plans d'action internationaux importants et pertinents, tels que ceux qui concernent le développement, l'environnement et l'urbanisation;

17. *Décide* de réunir des conférences d'examen à mi-parcours et d'examen final des progrès accomplis au cours de la Décennie;

18. *Décide aussi* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « La crise mondiale de la sécurité routière », et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à cette session des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière.

³ Résolution 61/106, annexe I.